

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 Octobre 2020
Délibération n° CA/2020-003

Élection de la Première Vice-Présidente du
Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion, réuni sous la présidence de Monsieur Eric FERRERE, Président,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-8 et suivants et R.331-29,

Vu les articles 26 et 27 du décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le parc national de La Réunion,

Décide :

- Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs, est déclarée élue :

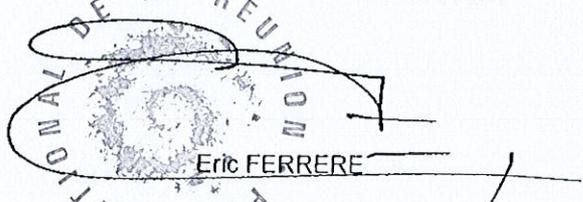
- 1^{er} Vice-Présidente du Conseil d'administration :

Madame Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE
par 37 voix pour, 2 bulletins nuls et 2 bulletins blancs,

Le directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion est chargé de l'exécution de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.331-35 du code de l'environnement.

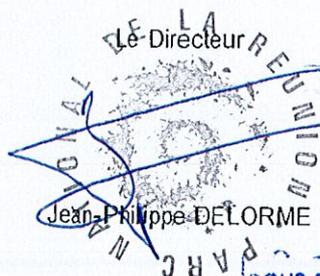
A la Plaine des Palmistes,
le 30 Octobre 2020

Le Président du Conseil d'administration



Eric FERRERE

Diffusion et publication :
Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
Affichage siège (2 mois)



Le Directeur
Jean-Philippe DELORME

SOUS PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT

12 NOV. 2020

ARRIVÉE

Conseil d'administration – 30 octobre 2020 – délibération n° CA-2020-003

Parc national de La Réunion

Date publication *16/11/20*
Date affichage *16/11/20*

